

## ARRÊTÉ n° 2026-45

Du 04/02/2026

portant modification de la circulation – **circulation alternée manuellement avec empiètement sur la chaussée et interdiction de stationner et dépasser**, CIRCET ERI5180– Mme FERRE Virginie – chez SOGELINK TSA 70011 69134 CARDILLY CEDEX, **Pose de 21 Appuis, Route de la Chapelle au Grain lieudit Mauchamp, la Huardière à SAINT GEORGES BUTTAVENT**

se trouvant hors Agglomération lieudit Mauchamp et la Huardière LA CHAPELLE AU GRAIN à ST GEORGES BUTTAVENT, du 09/02/2026 au 23/02/2026.

Le maire de Saint Georges-Buttavent,

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-8, R 411-21-1 et R 411-25;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés successifs ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8<sup>ème</sup> partie -signalisation temporaire), approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et complété ;

**Considérant que des mesures de sécurité doivent être prises pendant les travaux de CIRCET ERI5180 pour : la pose de 21 appuis aux lieudits Mauchamp et la Huardière**

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Pendant les travaux de CIRCET ERI5180, à l'adresse citée ci-dessus, pour la période du 09/02/2026 au 23/02/2026, la circulation sera alternée manuellement dans un sens de circulation avec empiètement sur la chaussée et interdiction de stationner et dépasser pour les véhicules légers.;

**Article 2** - La signalisation temporaire liée à la modification de la circulation avec mise en place des panneaux sera effectuée par : CIRCET ERI5180

**Article 3** - Le présent arrêté sera affiché en mairie par les soins de M. le maire de la commune de Saint Georges-Buttavent.

**Article 4** – Copies conformes du présent arrêté seront notifiées par le Maire de SAINT-GEORGES-BUTTAVENT, à :CIRCET ERI5180 – Mme FERRE Virginie – chez SOGELINK TSA 70011 69134 CARDILLY CEDEX,

chargé en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.Saint Georges-Buttavent, le 04/02/2026

Le Maire,  
Gérard BRODIN





Publié le : 05/02/2026 11:41 (Europe/Paris)

Par : La Mairie

[https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents\\_administratifs/51316](https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents_administratifs/51316)